

MAIRIE de VILLEGLY

**COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 14 avril 2017**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 14 avril 2017 à 17h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : Ms. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – BRAULIO - POUSSE – BELHACHE – MAURY – PASTOR – BROUSSE – MARCAILLOU.

Absents : Ms. et Mmes FOURES – SABATA.

Absent excusé : M. SANCHEZ – AZEMA – LEVEJAC.

M. Stéphane AZEMA a donné pouvoir de vote par procuration respectivement à Mme Janine POUSSE en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – « BUDGET M.14 ».

M. BENOIT, 1^{er} Adjoint, donne lecture, chapitre par chapitre et article par article, des diverses dépenses et recettes réalisées en 2016, en section de fonctionnement et d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui a quitté la salle, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2016 qui s'élève :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement.....	829 873,59 €	Fonctionnement.....	960 141,63 €
Investissement.....	543 302,02 €	Investissement.....	679 952,53 €
Résultat reporté.....	181 304,04 €	Résultat reporté de fonctionnement	251 470,28 €
		Résultat reporté d'investissement...	0,00 €
TOTAL.....	1 554 479,65 €	TOTAL.....	1 891 564,44 €

Le Conseil Municipal est informé que, compte tenu des résultats de fin d'exercice de 2016, et de l'excédent des restes à réaliser en section d'investissement, l'excédent de clôture s'élève à 381 738,32 €.

- COMPTE DE GESTION 2016 – « BUDGET M.14 ».

M. le maire présente le Compte de Gestion 2016 du budget général proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – « C.C.A.S. ».

M. BENOIT, présente ensuite à l'assemblée le bilan comptable du CCAS de la section de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui a quitté la salle, approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 qui s'élève :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement.....	4 639,71 €	Fonctionnement.....	6 248,60 €
		Résultat reporté.....	8 371,86 €
TOTAL.....	4 639,71 €	TOTAL.....	14 620,46 €

Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de 9 980,75 €

- COMPTE DE GESTION 2016 – « C.C.A.S. ».

Le Président présente le Compte de Gestion 2016 du CCAS proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».

M. BENOIT, présente également le compte administratif du budget « Lotissement La Garrigue », qui s'élève à :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
* Fonctionnement.....	0,00 €	* fonctionnement	57 960,00 €
* investissement.....	0,00 €	* Investissement.....	0,00 €
* Résultat reporté de Fonctionnement...	36 468,50 €	* Résultat reporté.....	0,00 €
* Résultat reporté d'investissement.....	199 618,81 €		
TOTAL.....	236 087,31 €	TOTAL.....	57 960,00 €

Le conseil municipal constate qu'il n'a pas lieu de procéder à une affectation.

- COMPTE DE GESTION 2016 – « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».

M. le maire présente le Compte de Gestion 2016 du budget « Lotissement La Garrigue » proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

Arrivée de M. Stéphane AZEMA, conseiller municipal, à 17 h 30.

- VOTE TAUX IMPOSITION 2017.

M. le maire indique que pour la détermination d'un produit fiscal permettant un équilibre financier du budget 2017 qui correspond à 497 055 €, il y a lieu d'augmenter les taux de 1,00 %.

Les taux ainsi proposés sont pour la taxe d'habitation de 23,04 %, pour le foncier bâti de 37,56 % et pour le foncier non bâti de 143,20 %.

Accord unanime du conseil municipal.

- VOTE SUBVENTION ASSOCIATIONS 2017.

M. le maire donne lecture des subventions attribuées aux différentes associations pour 2017. D'une manière générale, elles seront identiques à celles de 2016. Seules modifications proposées :

- augmentation de la subvention du football club à 2 000 € dont 200 € pour la journée de l'environnement,

- subvention à la Prévention Routière pour 150 €,

- augmentation de la subvention de la chorale « Les Cigalous » à 600 € pour l'achat de foulards,

- subvention à la Chambre des Métiers pour 260 €,

- augmentation de la subvention de l'association Léz'Arts en Minervois à 400 €, (au regard des manifestations proposées).

La subvention du comité des fêtes est maintenue à 1 500 € plus 500 € en fonction des animations réalisées en 2017.

Accord unanime du conseil municipal.

- BUDGET PRIMITIF 2017 - M14.

M. le Maire indique à ses collègues que pour l'équilibre du budget en investissement, il n'y aura pas lieu de faire appel à l'emprunt.

Il donne ensuite lecture, article par article, des prévisions budgétaires et des propositions financières établies par la commission des finances élargie.

Le budget se récapitule comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en diminution de 3,18 % par rapport au B.P. 2016 dû à la disparition, à partir de cette année, de la somme de 75 500 € au titre du FNGIR pris dorénavant en charge par Carcassonne Agglo, avec cependant les variations suivantes : charges à caractère général (+ 2,91 %) les charges de gestion courante (+ 21,00 %) dans lesquelles figure la subvention du budget principal au bénéfice du budget annexe du C.C.A.S. (5 000 €). Elles tiennent également compte de la somme de 369 760 € qui est transférée sur la section d'investissement.

Les charges de personnel et frais assimilés (+ 4,60 %) et les intérêts d'emprunts (- 7,7 %).

Le chapitre « Dépenses Imprévues » a été abondé, compte tenu qu'il ne sera fait qu'un seul budget en 2017 d'une somme de 60 000 €.

Certaines décisions ont fait l'objet de vote particulier comme :

- Les diverses dotations pour la vie scolaire, pour un montant de 6 000 €, augmentées de 1 700 € pour les projets scolaires.
- Attribution des aides aux associations locales pour un montant global de 9 560 € ;

Il est à noter qu'un prélèvement important de 369 760 € (+ 33.25 %) sera effectué en section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

Accord unanime du conseil municipal pour toutes ces décisions.

- Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par la vente des repas scolaires (19 000 €), le remboursement des rémunérations du personnel (28 000 €), la taxe aux droits de mutation foncière (17 000€), les dotations et les compensations fiscales de l'Etat (214 200 €), les revenus des immeubles (60 000€), les contributions directes (520 100€), la vente d'électricité à EDF (10 000 €), le remboursement des prêts du personnel pour Carcassonne Agglo (25 000 €), la location avec la Société DYNEFF (10 000 €), la redevance du camping (24 000 €), le remboursement des rythmes scolaires (10 000 €) et des excédents 2016 de 381 738 €.

Les principales variations parmi les chapitres, sont les suivantes :

- Produit des services, domaines et ventes...	+	8,26 %
- Impôts et taxes.....	-	8,50 %
- Dotations subventions participation.....	-	14,90 %
- Autres produits et gestion courantes.....	+	20,00 %
- Atténuations des charges	+	7,69 %

Accord unanime du conseil municipal.

- Dépenses d'investissement :

On relève les opérations suivantes :

Informatisation mairie.....	3 000 €
Gros travaux voirie.....	20 000 €
Gros travaux bâtiments.....	27 910 € + 2 090 € (restes à réaliser 2016)
Aménagement traverse.....	116 139 € + 3 861 € (RAR 2016)
Travaux camping.....	15 000 €
Conformité éclairage public.....	35 000 €
Terrain de foot.....	140 000 €
Gros travaux école primaire.....	19 085 € + 915 € (RAR 2016)
Aménagement places et ruelles.....	20 000 €
Centre de Loisirs.....	7 165 €
Modification P.L.U.....	10 000 €
Bâtiment d'hébergement collectif.....	63 200 € + 1 800 € (RAR 2016)
Cadre de vie 2017	10 000 €
Construction nouvelle mairie.....	10 000 €
Vidéo protection.....	106 000 €
Acquisition immeuble BENIT.....	2 500 € + 17 500 € (RAR 2016)

- Recettes d'investissement :

La partie recettes se compose principalement du remboursement de la TVA 2016 (30 000 €), de la T.A. (13 900 €), des subventions et du virement de la section de fonctionnement (369 760 €), de la vente de l'immeuble (138 600 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2017 ainsi présenté, selon les grandes lignes suivantes :

Section de fonctionnement : 1 315 560 €

Section d'investissement : 824 420 €

- **BUDGET PRIMITIF 2016 – CCAS.**

Il est prévu une subvention du budget général de 5 000 €.

Le budget du C.C.A.S. s'élève donc à 15 000 € équilibré en dépenses et en recettes.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **BUDGET 2016 « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».**

Le budget primitif du lotissement « la Garrigue » s'élève à la somme de 257 579 € en section de fonctionnement et de 199 619 € inscrit en section d'investissement par virement de la section de fonctionnement au titre de la gestion des stocks sans incidence sur les dépenses réelles.

Les recettes proviennent des produits de la vente des terrains.

Les dépenses concernent l'état des stocks actuels par un jeu d'écritures comptables.

A l'unanimité, le conseil municipal vote ce budget.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

- Convention « FREE MOBILE ».

M. le maire rappelle aux conseillers du premier contact avec la société de téléphonie FREE MOBILE qui souhaite installer sur la commune, une antenne relais pour couvrir tout le territoire. L'emplacement suggéré par la société serait l'ancien château d'eau où se trouvent déjà d'autres antennes paraboliques.

L'occupation du terrain communal se ferait sous forme de location moyennant un montant annuel de 5 000 € actualisable chaque année.

Accord unanime du conseil municipal.

Arrivée de Mme Joëlle LEVEJAC, conseillère municipale à 18 h 15.

- Logo mairie.

Afin de pouvoir utiliser le nouveau logo de la commune, réalisé par le bureau d'étude T.T.M.O. de Carcassonne à d'autres fins que le site internet, la société accepte de le céder au prix de 300 €.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite.


- Vide-grenier.

L'Amicale du personnel de la Préfecture et Sous-Préfecture de l'Aude propose d'organiser un vide grenier sur la commune en proposant 3 dates fin septembre ou début octobre.

Le conseil municipal souhaite avoir plus de renseignements sur l'organisation de cette manifestation et charge le maire de prendre contact avec l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 18 H 30.

Le Maire,


Alain MARTY